

6^e séance publique régulière du conseil d'administration

Le 21 septembre 2016 – 19 h 30

CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion
3031 boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2
Salle polyvalente (local 264A - 264B)

Présences : Line Ampleman
Dorice Boudreault
Mélanie Caron
Judith Dubé
Michèle Goyette
Claude Jolin, président
Michel Laurendeau, vice-président
Roch Leblanc
Jean-Claude-Lecompte
Annabelle Lefebvre
Heather L'Heureux
Yves Masse, secrétaire et président-directeur général
Patricia Quirion

**Absences
motivées :** Nicole Marleau
Ghislain Rivet
Jean-Pierre Rodrigue

Invités : Lucille Bargiel, présidente du comité des usagers du centre intégré
Mélanie Dubé, directrice adjointe à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
Philippe Besombes, directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaires en soins infirmiers
Vincent Veilleux, directeur des services techniques

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 19 h 42 par le président du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution CA20160921-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période publique de questions (durée maximale : 30 minutes)
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Mot du président-directeur général
6. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration
 - 6.1 5^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2016
 - 6.1.1 Suivi découlant de la 5^e séance publique régulière du CA tenue le 14 juin 2016
 - 6.2 Séance spéciale du conseil d'administration tenue le 20 juin 2016
 - 6.2.1 Suivi découlant de séance spéciale du CA tenue le 20 juin 2016
7. Consultation électronique du 13 au 17 juillet 2016 – Demande d'expertise externe à l'établissement par le médecin examinateur – Résolution #CA20160713-17-01 à entériner
8. Sièges à combler au sein du conseil d'administration
 - 8.1 Désignation/remplacement du membre observateur
 - 8.2 Remplacement d'un membre démissionnaire au sein du comité de vérification
 - 8.3 Remplacement d'un membre démissionnaire au sein du comité des ressources humaines
9. Rapports des comités du conseil d'administration
 - 9.1 Comité soins et services à la clientèle
 - 9.1.1 Rapport de la présidente / Séance tenue le 8 septembre 2016
 - 9.2 Comité de vérification
 - 9.2.1 Rapport du président / Séance tenue le 15 septembre 2016
 - 9.3 Comité immobilisation et environnement
 - 9.3.1 Rapport du président / Séance tenue par conférence téléphonique
 - 9.3.2 Espace locatif - Ophtalmologie

10. Affaires du jour
 - 10.1 Rapport d'activités 2015-2016 du comité des usagers du centre intégré (CUCI)
 - 10.2 Offre de service et modalités pour soutenir la fonction éthique au CISSS de la Montérégie-Ouest
 - 10.3 Rapport annuel 2015-2016 des mesures de contrôle
 - 10.4 Objectifs organisationnels prioritaires 2016-2017 du CISSS de la Montérégie-Ouest
11. Agenda de consentement
 - 11.1 Affaires médicales
 - 11.1.1 Octroi de statut - Médecins résidents (30)
 - 11.1.2 Renouvellement de statut et privilèges de médecins, dentistes ou pharmaciens (5)
 - 11.1.3 Nominations de médecins, dentistes ou pharmaciens (14)
 - 11.1.4 Modifications de statut/privilèges/lieu de pratique de médecins, dentistes ou pharmaciens (9)
 - 11.1.5 Démissions de médecins, dentistes ou pharmaciens (11)
 - 11.1.6 Congé(s) divers de médecins, dentistes ou pharmaciens (1)
 - 11.1.7 Amendement à une résolution – #CA20160504-13-78 – Correction numéro de permis
 - 11.1.8 Amendement à une résolution – #CA20160316-22 – Correction au nom de famille
 - 11.1.9 Amendement à une résolution – #CA20160217-04-175 – Ajout à la résolution
 - 11.1.10 Ajouts au registre des signataires autorisés pour la Régie de l'assurance-maladie du Québec
 - 11.2 Affaires financières
 - 11.2.1 Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2016-2017
 - 11.2.2 Régime d'emprunts à long terme
 - 11.2.3 Désignation d'un responsable aux fins de transactions bancaires électroniques
12. Affaires nouvelles
13. Documents déposés pour information
 - 13.1 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 1^{er} juin au 20 août 21016
 - 13.2 Rapport spécial sur les informations financières et non financières des laboratoires de biologie médicale
 - 13.3 État de situation sur les infections nosocomiales – Mise à jour périodique P1-P4
 - 13.4 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 14 juin au 14 septembre 2016
14. Date de la séance publique régulière suivie de la séance publique d'information annuelle du conseil d'administration : Le 30 novembre 2016
15. Clôture de la séance

3. Période publique de questions (durée maximale : 30 minutes)

Le président du conseil d'administration confirme l'inscription de deux questions au registre d'inscription de la période publique de questions. Il invite à cet égard la personne inscrite, à savoir :

Francine Savoie, représentante des employés FIQ du centre d'hébergement Dr Aimé Leduc:

À titre de porte-parole des employés du centre d'hébergement Dr Aimé Leduc, Madame Savoie désire interpeller le conseil d'administration sur deux situations particulières :

Première situation :

En lien avec l'enjeu déjà soulevé en juin dernier aux administrateurs concernant la diminution des soins aux patients due à un manque de ressources, particulièrement dans deux centres d'hébergement de la région du Suroît, madame Savoie désire souligner que la situation perdure et que peu de changements terrains ont été effectués, raison pour laquelle une pétition a été initiée par les employés, pétition à laquelle de nombreuses familles et bénéficiaires ont souscrits. Cette pétition a été transmise le 2 septembre dernier au président-directeur général et au président du conseil d'administration. Madame Savoie aimerait connaître le suivi apporté à cette pétition et si on compte informer les familles pour leur permettre de constater les actions entreprises.

Le président du conseil d'administration précise avoir reçu cette pétition et qu'une demande a été adressée par le président-directeur général (PDG) à la direction responsable pour évaluer la situation et adresser des pistes de solution à court et moyens termes. Il invite le PDG à faire un état de situation à cet égard.

Le PDG précise d'entrée de jeu que l'organisation est très préoccupée par cette situation. La pénurie de préposés aux bénéficiaires est également vécue dans plusieurs secteurs et dans d'autres établissements de santé au Québec, particulièrement en période estivale. Toutefois, plusieurs actions ont été entreprises et il invite la présidente-directrice générale adjointe (PDGA) à venir présenter les travaux menés à ce jour parmi l'ensemble des directions pour faire face à cette problématique ayant une complexité multidirectionnelle.

La PDGA souligne plusieurs actions sont entreprises pour pallier à la situation, dont entre autres :

- Plan de pénurie et plan de gestion de la liste de rappel par la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (plan de contingence pour une gestion plus fluide et une capacité à répondre aux différents besoins);
- Plan de gestion des ressources humaines en Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) (pour une meilleure gestion du climat de travail, du volet de la reconnaissance et du volet de la présence au travail).
- Mise en place de rencontres avec la direction concernée pour améliorer la réorganisation du travail.

Certaines actions sont déjà en cours mais la PDGA rappelle que la problématique est multifactorielle et ne touche pas seulement l'embauche du personnel. Le secteur du Suroît est un bassin plus fermé pour le recrutement et nous nous devons d'avoir des actions porteuses pour régulariser la situation.

Quant à l'information transmise aux familles, aucun plan de communication n'est prévu mais l'évolution des travaux est transmise régulièrement à la coordonnatrice pour les échanges avec les familles.

Deuxième situation :

Madame Savoie désire connaître le plan d'intervention prévu pour les usagers, pour contrer le taux d'occupation à l'urgence de l'Hôpital du Suroît catalogué de « catastrophique » par les médias durant la période estivale et qui a conduit à donner des soins dans les corridors. De plus, une information indique la fermeture de l'unité de débordement de l'urgence en place depuis près de 30 ans, et ce, malgré le taux d'occupation en constante augmentation.

Le président directeur-général précise que l'orientation est très claire, tant au niveau du conseil d'administration que du comité de direction, que les actions entreprises visent d'abord et avant tout l'amélioration de la qualité des soins et services. Particulièrement concernant le débordement à l'urgence du Suroît, plusieurs actions sont entreprises pour tenter de synchroniser la fermeture de l'unité de débordement avec l'ouverture de 19 lits de courte durée associés au projet de rapatriement de la clientèle 514-450, en procédant à la création d'une nouvelle unité de soins. Cette démarche, coordonnée par la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers (DSIEU), est très complexe et doit respecter l'allocation allouée en santé physique. Il invite à cet égard le directeur à la DSIEU à présenter les étapes prévues pour la création d'une nouvelle unité à l'Hôpital du Suroît.

Le directeur à la DSIEU souligne que trois volets sont associés à ce projet qui vise, d'abord et avant tout, à mettre les usagers à la bonne place et de façon la plus optimale possible :

- 1^{er} volet : 20 usagers en attente d'hébergement qui occupent actuellement des lits dans l'unité de débordement seront relocalisés progressivement et à court terme à l'Hôpital Ste-Anne-de-Bellevue.
- 2^e volet : Réaménagement des unités de soins : Ouverture de 19 lits à l'Hôpital du Suroît (de manière transitoire au 3A pour une destination finale au 2B)
- 3^e volet : Ouverture de la nouvelle unité du 2B à l'Hôpital du Suroît (36 lits avec les 19 lits du projet rétention 450) et 17 lits récupérés des unités du 7^e et 8^e qui seront diminuées chacune à 36 lits.

Le président du conseil d'administration remercie madame Savoie de sensibiliser les administrateurs sur certains aspects qui peuvent orienter les décisions futures.

4. Mot du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration confirme la tenue d'une rencontre d'échanges sur l'avenir de la santé au Québec avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, rencontre tenue au mois d'août dernier et à laquelle ont participé 32 présidents et vice-présidents des conseils d'administrations des Centres intégrés et centres intégrés universitaires de services de santé et services sociaux (CISSS et CIUSSS).

5. Mot du président-directeur général

Le président-directeur général commente brièvement quelques dossiers et projets ayant été au centre des activités au cours des dernières semaines. Mentionnons, entre autres :

Exercice de portfolio - Organisation médicale

Les travaux de réflexion sont enclenchés quant à l'organisation de l'offre de service médical de notre organisation. La réflexion devra également tenir compte de plusieurs facteurs, dont particulièrement la consolidation de la première ligne, les plateaux techniques et les plans d'effectifs médicaux. L'apport des médecins est important dans cet exercice dont les principaux objectifs sont :

- Se donner une organisation de services qui prend en compte les besoins de la population, les réalités géographiques et les ressources;

- Valoriser une organisation qui cible l'efficacité et une répartition des effectifs qui optimise nos ressources;
- S'assurer de la fluidité et la complémentarité dans l'organisation des services.

Le résultat des travaux du portfolio sera présenté aux administrateurs dans les prochaines semaines.

Premiers constats de la transformation

En plus de la mise en place de la structure de gouvernance, le président-directeur général fait état de quelques grands faits saillants des réalisations ayant conduit à la création du CISSSMO il y a dix-huit mois, dont entre autres, le maintien de l'offre de service à la population et la poursuite des initiatives d'amélioration continue de la qualité des soins et services, telle la prise en charge des services pharmaceutiques par notre département de pharmacie pour le secteur du Haut-Saint-Laurent.

Processus d'Agrément

La composante du CSSS du Suroît s'est vu maintenir son statut d'établissement « Agréé » par Agrément Canada à la suite des récents rapports transmis. La première visite d'agrément « CISSSMO » aura lieu à la fin novembre 2017. Les équipes sont déjà à l'œuvre dans le cadre des nombreux travaux de préparation en lien avec ce processus.

Investissement - Soutien à domicile

Le CISSSMO a reçu un investissement de l'ordre de 2.1 M\$ pour accroître et intensifier ses services de soutien à domicile de longue durée. Ce financement servira à mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience physique.

Liste d'attente en chirurgie

En lien avec le délai d'accès aux services pour une intervention chirurgicale, bien que l'entente de gestion cible un délai de moins d'un an, la volonté est de réaliser les chirurgies en deçà de six mois. En termes d'organisation des services, le CISSSMO a procédé à une réorganisation du bloc opératoire de l'Hôpital Barrie-Memorial afin d'augmenter son utilisation en chirurgie d'un jour par l'ensemble des chirurgiens de nos composantes.

6. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

6.1 5^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2016

Résolution CA20160921-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la 5^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 14 juin 2016, et ce, tel que rédigé.

6.2 Séance spéciale du conseil d'administration tenue le 20 juin 2016

Résolution CA20160921-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 20 juin 2016, avec la modification suivante : À la page 1, dans les absences, enlever le nom de M. Serge St-Laurent dont la démission est effective depuis le 14 juin 2016.

6.2.1 Suivi découlant de la séance spéciale du CA tenue le 20 juin 2016

Point 4 - Adoption du rapport annuel de gestion du CISSS de la Montérégie-Ouest 2015-2016

Conformément à la circulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux portant sur le rapport annuel de gestion, le rapport annuel de gestion 2015-2016 du CISSS de la Montérégie-Ouest, dûment adopté par le conseil d'administration le 20 juin dernier, a été acheminée le 30 juin 2016. Une vérification de conformité administrative a été effectuée par le MSSS et on nous demande d'ajouter au rapport les résultats au regard du chapitre III de l'entente de gestion et d'imputabilité (page 40 à 43 du rapport déposé en annexe). Le rapport final est donc déposé aux membres pour information.

7. Consultation électronique du 13 au 17 juillet 2016 – Demande d'expertise externe à l'établissement par le médecin examinateur – Résolution #CA20160713-01 à entériner

Résolution CA20160921-04

Demande d'expertise externe à l'établissement par le médecin examinateur
(plainte #2016-00168)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* le médecin examinateur peut avoir recours à un expert externe à l'établissement dans le cadre de l'examen d'une plainte ;

CONSIDÉRANT la demande du médecin examinateur en date du 8 juillet 2016 requérant l'accès une expertise externe dans le cadre de la plainte #2016-00168 ;

CONSIDÉRANT la consultation électronique effectuée auprès des membres du conseil d'administration du 13 au 17 juillet 2016 inclusivement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil d'administration du centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest entérine la résolution #CA20160713-17-01, autorisant le médecin examinateur à obtenir l'expertise externe nécessaire dans le cadre de l'examen de la plainte #2016-00168.

Étant donné que ce genre de demande nécessite un traitement rapide, un membre propose que le conseil d'administration délègue, par voie de résolution, le président-directeur général pour autoriser le médecin examinateur à recourir à un expert externe à l'établissement dans le cadre de la révision d'une plainte pour en informer ensuite le conseil d'administration. Le président-directeur général validera la légalité de ce processus et fera un suivi à ce chapitre à la prochaine séance.

8. Sièges à combler au sein du conseil d'administration

8.1 Désignation/remplacement du membre observateur

Le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest a dûment adopté le 14 juin dernier, une résolution entérinant la démission de Monsieur Serge St-Laurent à titre de membre observateur.

Le 22 juin 2016, une lettre a été adressée à tous les présidents des conseils d'administration des fondations en lien avec le CISSS de la Montérégie-Ouest, les informant de la dite démission et les informant que le processus de désignation pour pouvoir le poste vacant était enclenché sous la responsabilité de la directrice générale de la Fondation Anna-Laberge qui a accepté de coordonner le tout.

À la suite des démarches effectuées par cette dernière, les présidents ont désigné à l'unanimité Madame Madeleine Himbeault Greig, présidente du conseil d'administration de la fondation de l'Hôpital Barrie-Memorial pour agir à titre de membre observateur au sein du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Résolution CA20160921-05

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Serge St-Laurent à titre de membre observateur au sein du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest depuis le 14 juin 2016 et dont la durée du mandat était jusqu'au 29 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS) et l'article 20 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et de services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (LMRSSS) précisant les modalités d'acceptation et de remplacement d'un membre démissionnaire en cours de mandat;

CONSIDÉRANT l'article 11 de la LMRSSS qui stipule que l'ensemble des fondations de l'établissement peuvent désigner un de leurs présidents pour agir à titre de membre observateur au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la lettre du 16 septembre 2016 confirmant que les présidents des conseils d'administration des fondations désignent Madame Madeleine Himbeault Greig, présidente du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Barrie-Memorial pour agir à ce titre;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest approuve la nomination de Madame Madeleine Himbeault Greig, présidente du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Barrie-Memorial à titre de membre observateur au sein du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Serge St-Laurent, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat prévu le 29 septembre 2018.

8.2 Remplacement d'un membre démissionnaire au sein du comité de vérification

Dans le contexte où un nouveau membre vient d'être nommé en remplacement de M. Serge St-Laurent (membre observateur) et que nous sommes dans l'attente d'une nomination pour le ministre pour le siège toujours vacant au sein du conseil d'administration, il est proposé de reporté ce point à la prochaine séance.

8.3 Remplacement d'un membre démissionnaire au sein du comité des ressources humaines

Dans le contexte où un nouveau membre vient d'être nommé en remplacement de M. Serge St-Laurent (membre observateur) et que nous sommes dans l'attente d'une nomination pour le ministre pour le siège toujours vacant au sein du conseil d'administration, il est proposé de reporter ce point à la prochaine séance.

9. Rapports des comités du conseil d'administration

9.1 Comité soins et services à la clientèle

9.1.1 Rapport de la présidente / Séance tenue le 8 septembre 2016

- La présidente du comité résume les sujets ayant été traités à la séance du 8 septembre 2016, à savoir :
- Plan d'action régional en santé publique – Présentation détaillée incluant les grands axes, les objectifs et les actions proposés :
 - Axe 1 : Développement de l'enfant
 - Axe 2 : Modes de vie et environnements sains et sécuritaires
 - Axe 3 : Maladies infectieuses
 - Axe 4 : Menaces à la santé
 - Axe 5 (transversal) : Surveillance, planification, recherche/évaluation et communication
 - Plan d'investissement des services de soutien à domicile de longue durée - Investissement de l'ordre de 2.1 M\$ pour accroître et intensifier ces services;
 - État de situation sur les protocoles d'entente convenus – Continuum de service en déficience;
 - Planification de réalisation du portfolio de l'organisation des services médicaux 2016-2020. Une présentation détaillée du portfolio sera prévue;
 - Rétention de la clientèle hospitalière montérégienne (projet 514-450) – Volet DSI, présentation du plan de rétention de la clientèle hospitalière.

9.2 Comité de vérification

9.2.1 Rapport du président / Séance tenue le 15 septembre 2016

- Le président du comité résume les sujets ayant été traités à la séance du 15 septembre 2016, à savoir :
- Résultats financiers à la période 5, se terminant le 20 août 2016. Essentiellement en ligne vers l'équilibre budgétaire;
 - Sommaire des mesures d'optimisation intégrées au budget 2016-2017 et suivi de la réalisation des mesures d'optimisation. Un suivi serré est assuré par le comité de vérification en lien avec le suivi des mesures d'optimisation;
 - Liste des contrats de 100 000\$ et plus;
 - Mécanisme de contrôles internes et audits internes;
 - Dépôt du rapport spécial sur les informations financières et non financières des laboratoires de biologie médicale (Optilab).

Les trois points suivants font l'objet d'une recommandation et sont inscrits à l'agenda de consentement :

- Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2016-2017;
- Régime d'emprunts à long terme;
- Affaires bancaires – Désignation d'un responsable aux fins des transactions bancaires électroniques.

9.3 Comité immobilisation et environnement

9.3.1 Rapport du président / Séance spéciale tenue le 15 septembre 2016

La présidente souligne le seul sujet ayant été traité à la séance spéciale du 15 septembre 2016 et qui fait l'objet d'une recommandation au point suivant (9.3.2).

- Autorisation de signature du bail de l'ophtalmologie – 230 boulevard Brisebois à Châteauguay.

9.3.2 Espace locatif - Ophtalmologie

Invité : M. Vincent Veilleux, directeur des ressources techniques

Les capacités physiques et opérationnelles, tant aux cliniques externes qu'au bloc opératoire, comportent des contraintes importantes pour le fonctionnement actuel en ophtalmologie et limitent l'expansion de ces

services dans les installations de l'Hôpital Anna-Laberge. De plus, la chirurgie en ophtalmologie ne nécessite pas l'utilisation d'un bloc opératoire spécialisé, comme celui de l'Hôpital Anna-Laberge.

Le 31 mai dernier, le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) a transmis à l'établissement l'autorisation de procéder à un appel d'offres public dans le but de louer les espaces requis pour relocaliser le service d'ophtalmologie de l'Hôpital Anna-Laberge. Cette autorisation comprend également un engagement du MSSS à financer le loyer annuel récurrent selon le montant estimé par l'établissement.

À la suite à cette autorisation, l'établissement a enclenché un processus d'appel d'offres public afin de rechercher des locaux dans le secteur de Châteauguay. Le besoin a été établi à 1 312 m² qui comprend deux salles d'opération et des locaux pour les cliniques externes. La durée du bail sera d'une période de 10 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans.

- Publication de l'appel d'offres : du 15 juin au 15 juillet 2016
- Ouverture des soumissions : 15 juillet 2016

L'établissement recommande donc de procéder à l'adjudication du contrat au soumissionnaire afin qu'il procède à la réalisation des travaux.

Résolution CA20160921-06

CONSIDÉRANT que le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) a autorisé l'établissement à procéder à un appel d'offres public dans le but de louer les espaces requis pour relocaliser le service d'ophtalmologie de l'Hôpital Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT que le MSSS a confirmé à l'établissement un financement annuel récurrent de 640 000 \$ pour cet espace locatif;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé;

CONSIDÉRANT que l'établissement a reçu une soumission admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que la négociation avec le soumissionnaire a permis le respect du montant autorisé par le MSSS;

Sur proposition dument faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la signature d'un bail pour le service d'ophtalmologie au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay, pour dix (10) ans, avec une possibilité de renouvellement de cinq (5) ans, d'une somme de 640 000 \$ par année, plus indexation sur les frais d'exploitation (indice des prix à la consommation);

ET

Autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer les documents relatifs à cette entente, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

10. Affaires du jour

10.1 Rapport d'activités 2015-2016 du comité des usagers du centre intégré (CUCI)

Invitées : Madame Lucille Bargiel, présidente du comité des usagers du centre intégré et Madame Micheline Tellier, vice-présidente

Le président-directeur général souligne qu'à la suite de la fusion le 1^{er} avril 2015, il y a eu constitution d'un comité des usagers du centre intégré (CUCI); lequel regroupe les comités des usagers de proximité (CUC) et les comités de résidents de l'ensemble du CISSS de la Montérégie-Ouest. Un exécutif a été mis en place le 24 août 2015.

Le mandat et les fonctions des comités des usagers et de résidents sont régis par la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* (LSSSS) et en vertu de l'article 212 le CUCI doit soumettre chaque année un rapport d'activités au conseil d'administration;

Le rapport d'activités 2015-2016 du CUCI a été adopté à l'unanimité par les membres présents, lors de la rencontre du CUCI tenue le 2 juin 2016 et sa présidente, Madame Lucielle Bargiel, accompagnée de la vice-présidente, Madame Micheline Tellier, sont invités à venir présenter les principaux faits saillants de l'exercice 2015-2016.

La présidente souligne que la mise en place du comité des usagers du centre intégré a été difficile en raison des comités déjà existants qui se connaissaient peu et qui avaient des façons différentes d'exercer leurs fonctions légales. La première année a donc servi à développer des liens entre eux et pour aider à mieux comprendre la réalité et la dynamique de chacun, les membres de l'exécutif ont été nommés en fonction de leur provenance (établissement régionaux et centres de santé et de services sociaux).

Le rapport présenté intègre donc les priorités et les réalisations du CUCI de l'année écoulée, de même que les projets prévus pour la prochaine année, les rapports d'activités et financiers des comités des usagers de proximité et ceux des comités des résidents (à l'exception des comités dissous dans la dernière année).

En termes d'enjeux et de recommandations, les constats suivants sont soulevés :

- Implication des comités dans les visites des résidences intermédiaires – Difficile d'évaluer la qualité des services sans pouvoir se rendre sur place;
- Accès aux listes d'usagers pour les comités de proximité – Il faudra réfléchir aux façons de protéger la confidentialité en accordant cet accès;
- Fluidité des liens qui seront établis avec le personnel des diverses directions;
- Maintien et renforcement des comités de proximité;
- Voir à attribuer un local adéquat pour les activités du CUCI;
- Budget insuffisant pour combler l'ensemble des activités du CUCI, des comités de proximité et des comités de résidents.

La présidente du CUCI conclut en remerciant le conseil d'administration d'avoir appuyé leur demande pour que soient nommés les « comités de proximité » plutôt que les « comités continués ». Elle souhaite transmettre ce message à l'ensemble des établissements de santé du Québec. Elle désire également remercier la directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique pour son support et sa collaboration dans la rédaction de ce premier rapport annuel.

Le président du conseil d'administration remercie la présidente et la vice-présidente du CUCI pour le travail effectué durant cette première année de transformation et les encourage à poursuivre leur excellent travail.

10.2 Offre de service été modalités pour soutenir la fonction éthique du CISSMO

Invitée : Madame Mélanie Dubé, directrice adjointe de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

La directrice adjointe de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique est invitée à venir présenter le résultat de la réflexion en lien avec l'offre de service et des modalités pour soutenir la fonction éthique du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Avant le 1^{er} avril 2015, de nombreux établissements du réseau s'étaient dotés d'un ou de plusieurs comités d'éthique de la recherche (CER) ainsi que de différentes ressources destinées à soutenir les milieux cliniques aux prises avec des enjeux éthiques. La réorganisation du réseau met en lumière le niveau d'organisation très variable dans les installations d'un même CISSS ou CIUSSS quant aux ressources en éthique, autant pour le volet recherche que pour le volet clinique. Pour assurer la protection des personnes participant à des projets de recherche, certains milieux s'étaient en effet dotés d'un ou plusieurs CER ou avaient conclu des ententes avec d'autres établissements pour l'examen éthique des projets de recherche. Dans le secteur clinique, certains milieux ont déployé, au fil du temps, différents types de ressources, qu'on pense aux unités d'éthique clinique structurées, aux comités d'éthique clinique (CEC) ou à des ressources spécialisées en éthique clinique en soutien aux équipes cliniques. La réorganisation du réseau offre une opportunité unique de repenser l'organisation de l'éthique afin qu'elle réponde adéquatement aux impératifs de notre organisation, aux besoins des différentes parties prenantes et bénéficie plus concrètement aux usagers et à leurs proches.

Il est important de souligner que les comités d'éthique relèvent directement du CA des établissements, notamment pour en assurer l'indépendance. Aussi, bien que la réflexion souhaitée par le MSSS soit entamée sous l'égide du PDG, la solution retenue doit être adoptée par le CA de l'établissement. Les résultats définitifs de l'exercice d'optimisation relatifs à l'offre de service et aux modalités pour soutenir la fonction éthique de l'organisation doivent être transmis au MSSS au plus tard le 1^{er} octobre 2016.

Dans le contexte actuel, par souci d'indépendance et nécessité de rapidement mettre en place l'offre de service en éthique, il est recommandé de convenir d'une entente de service avec un consultant externe en éthique clinique. L'entente de service devra respecter les budgets prévus à cet effet.

Pour ce qui est de l'éthique de la recherche, il est recommandé de favoriser des projets multicentriques puisque l'approbation éthique est déjà obtenue. Pour les projets de recherche nécessitant une approbation éthique, il est recommandé de convenir d'une entente avec le CISSS ou CIUSSS possédant une structure en éthique de la recherche, tel que recommandé par le MSSS.

Afin de soutenir la mise en place du comité d'éthique clinique. Le règlement sur les règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique sera présenté au comité de direction du 27 septembre pour adoption par le conseil d'administration. L'appel de candidature pour la mise en place du comité d'éthique clinique débutera en octobre et le calendrier de rencontres débutera en novembre 2016.

Résolution CA20160921-07

CONSIDÉRANT QUE la loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (Loi 10) a permis la création du CISSS de la Montérégie-Ouest en date du 1er avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE les comités d'éthique relèvent directement du CA des établissements, notamment pour en assurer l'indépendance;

CONSIDÉRANT QUE les résultats définitifs de l'exercice d'optimisation relatifs à l'offre de service et aux modalités pour soutenir la fonction éthique de l'organisation doivent être adoptés par le CA;

CONSIDÉRANT QU'un délai supplémentaire a été accordé aux établissements par le MSSS, à savoir que les résultats définitifs de l'exercice d'optimisation relatifs à l'offre de service et aux modalités pour soutenir la fonction éthique de l'organisation doivent être transmis au MSSS au plus tard le 1^{er} octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de direction ont adopté à l'unanimité l'offre de service en éthique le 6 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, par souci d'indépendance et nécessité de rapidement mettre en place l'offre de service en éthique, il est recommandé de convenir d'une entente de service avec un consultant externe en éthique clinique. L'entente de service devra respecter les budgets prévus à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE pour l'éthique de la recherche, il est recommandé de favoriser des projets multicentriques puisque l'approbation éthique est déjà obtenue et que pour les projets de recherche nécessitant une approbation éthique, il est recommandé de convenir d'une entente avec le CISSS ou CIUSSS possédant une structure en éthique de la recherche, tel que recommandé par le MSSS;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest approuve l'offre de service en éthique du CISSS de la Montérégie-Ouest.

10.3 Rapport annuel 2015-2016 des mesures de contrôle

Invité : Monsieur Philippe Besombes, directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en SI

Les résultats sur l'application des mesures de contrôle et les commentaires sont présentés par anciennes composantes par le directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers. Il précise que pour la prochaine année, un rapport intégré permettra une meilleure visibilité organisationnelle. Un suivi rigoureux est néanmoins assuré quant à l'application des mesures de contrôle au sein de l'organisation.

10.4 Objectifs organisationnels prioritaires 2016-2017 du CISSS de la Montérégie-Ouest

Déoulant de la planification stratégique, le président-directeur général dépose les dix-sept (17) objectifs organisationnels prioritaires qui ont été identifiés, regroupés sous les six grands axes suivants et qui représentent le Vrai Nord pour guider les actions de la prochaine année :

- Prévention / Saine habitude de vie
- Accessibilité
- Continuité
- Potentiel humain
- Qualité / sécurité
- Gestion efficiente des ressources

Ces dix-sept (17) objectifs (dont un se décline et dans l'axe qualité/sécurité et dans l'axe gestion efficiente des ressources) sont rattachés à vingt-trois (23) indicateurs avec des cibles qui nous permettront de mesurer l'atteinte des objectifs.

Ces objectifs prioritaires se déclinent dans chaque direction et des moyens d'action concrets sont mis en place afin de donner un sens aux multitudes de projets dans lesquels nous sommes investis.

Suite aux échanges, on convient d'effectuer la modification suivante :

Axe du Vrai Nord « Continuité »

Objectif : Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et jeunes adultes ayant une déficience ou trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Indicateur : Délai moyen de 200 jours pour offrir un service spécialisé chez les enfants TSA de moins de 5 ans, ajouter la notion « toutes priorités confondues »

Résolution CA20160921-08

CONSIDÉRANT que les objectifs ciblés sont en concordance avec la planification stratégique du ministère de la Santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest et les attentes signifiées par le ministre envers l'organisation;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'organisation de se doter d'objectifs prioritaires pour guider les actions de la prochaine année;

CONSIDÉRANT l'importance de mesurer l'atteinte de ces objectifs afin d'assurer une saine gestion de nos ressources et d'améliorer la qualité des soins et services;

CONSIDÉRANT la séance de travail du conseil d'administration du 20 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'adhésion du comité de direction;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest approuve les objectifs prioritaires organisationnels 2016-2017 avec la modification proposée.

11. Agenda de consentement

Au préalable à l'adoption des sujets inscrits à l'agenda de consentement, le président du conseil d'administration s'est assuré auprès des membres s'ils désiraient le retrait de l'un des points à l'agenda pour être traité séparément. Devant la négative, l'agenda de consentement est traité comme suit :

11.1 Affaires médicales

11.1.1 Octroi de statut – Médecins résidents (30)

Résolution CA20160921-09-01

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Milene Azzam – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dre Milene Azzam du 26 septembre au 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en anesthésie au Dre Milene Azzam pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 26 septembre au 20 novembre 2016.

Résolution CA20160921-09-02

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Alexandre Bazinet – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dr Alexandre Bazinet du 13 mars au 9 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dr Alexandre Bazinet pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 13 mars au 9 avril 2017.

Résolution CA20160921-09-03

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Fabienne Boileau-Falardeau – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli Dre Fabienne Boileau-Falardeau depuis le 1^{er} juillet et ce, jusqu'au 25 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en psychiatrie au Dre Fabienne Boileau-Falardeau pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la période du 1^{er} juillet au 25 septembre 2016.

Résolution CA20160921-09-04

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Maxine Brossard – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli Dre Maxine Brossard du 1^{er} au 28 août 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Dre Maxine Brossard pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la période du 1^{er} au 28 août 2016.

Résolution CA20160921-09-05

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Dennis Ho Wo Cheong – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli Dr Dennis Ho Wo Cheong pour la période du 4 au 31 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dr Dennis Ho Wo Cheong pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la période du 4 au 31 juillet 2016.

Résolution CA20160921-09-06

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Jane Colish – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli Dre Jane Colish depuis le 29 août et ce jusqu'au 25 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en anesthésie au Dre Jane Colish pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la période du 29 août au 25 septembre 2016.

Résolution CA20160921-09-07

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Andrew Dawson – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dr Andrew Dawson du 26 septembre au 23 octobre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dr Andrew Dawson pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 26 septembre au 23 octobre 2016.

Résolution CA20160921-09-08

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Jude-Lyne Derival – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dre Jude-Lyne Derival du 21 novembre au 18 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en anesthésie au Dre Jude-Lyne Derival pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 21 novembre au 18 décembre 2016.

Résolution CA20160921-09-09

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Arielle Elkrief – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dre Arielle Elkrief du 21 novembre au 18 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dre Arielle Elkrief pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 21 novembre au 18 décembre 2016.

Résolution CA20160921-09-10

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Christopher Forrest – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dr Christopher Forrest pour la période du 5 au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Dr Christopher Forrest pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la période du 5 au 30 juin 2017.

Résolution CA20160921-09-11

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Laurance Gariepy-Assal – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dre Laurance Gariepy-Assal du 13 février au 12 mars 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Dre Laurance Gariepy-Assal pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 13 février au 12 mars 2017.

Résolution CA20160921-09-12

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Paule Kemgni – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dre Paule Kemgni du 16 janvier au 9 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en psychiatrie au Dre Paule Kemgni pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 16 janvier au 9 avril 2017.

Résolution CA20160921-09-13

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Isabelle Malhame – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dre Isabelle Malhame du 10 avril au 7 mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dre Isabelle Malhame pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 10 avril au 7 mai 2017.

Résolution CA20160921-09-14

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Mahmoud Moustafa – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dr Mahmoud Moustafa du 16 janvier au 9 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en anesthésie au Dr Mahmoud Moustafa pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 16 janvier au 9 avril 2017.

Résolution CA20160921-09-15

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Thi Kim Hanh Nguyen – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dre Thi Kim Hanh Nguyen du 8 mai au 4 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dre Thi Kim Hanh Nguyen pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 8 mai au 4 juin 2017.

Résolution CA20160921-09-16

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Eveline Perrier-Ménard – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli Dre Eveline Perrier-Ménard depuis le 29 août et ce, jusqu'au 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en psychiatrie au Dre Eveline Perrier-Ménard pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la période du 29 août au 20 novembre 2016.

Résolution CA20160921-09-17

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Justin Rayes – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dr Justin Rayes du 24 octobre au 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dr Justin Rayes pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 24 octobre au 20 novembre 2016.

Résolution CA20160921-09-18

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Christopher Reid – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dr Christopher Reid du 5 au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dr Christopher Reid pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 5 au 30 juin 2017.

Résolution CA20160921-09-19

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Moez Tajdin – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli Dr Moez Tajdin depuis le 29 août et ce, jusqu'au 25 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dr Moez Tajdin pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la période du 29 août au 25 septembre 2016.

Résolution CA20160921-09-20

STATUT DE RÉSIDENT – Dr David To – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dr David To du 19 décembre 2016 au 12 février 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Dr David To pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 19 décembre 2016 au 12 février 2017.

Résolution CA20160921-09-21

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Michel Tran – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dr Michel Tran du 10 avril au 7 mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Dr Michel Tran pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 10 avril au 7 mai 2017.

Résolution CA20160921-09-22

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Elise Vuille-Lessard – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dre Elise Vuille-Lessard du 19 décembre 2016 au 15 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dre Elise Vuille-Lessard pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 19 décembre 2016 au 15 janvier 2017.

Résolution CA20160921-09-23

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Andrew Wei – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dr Andrew Wei du 10 avril au 7 mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en anesthésie au Dr Andrew Wei pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 10 avril au 7 mai 2017.

Résolution CA20160921-09-24

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Nan Zhao – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera Dre Nan Zhao du 16 janvier au 12 février 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne au Dre Nan Zhao pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 16 janvier au 12 février 2017.

Résolution CA20160921-09-25

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Thierry Boucher – Département de réadaptation – CMR du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que le département de réadaptation du CMR accueillera Dr Thierry Boucher du 13 février au 9 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en neurologie au Dr Thierry Boucher pour la composante du CMR, et ce, du 13 février 2017 au 9 avril 2017.

Résolution CA20160921-09-26

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Andréanne Brazeau – Département de réadaptation – CMR du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que le département de réadaptation du CMR accueillera Dre Andréanne Brazeau du 24 octobre au 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Dre Andréanne Brazeau pour la composante du CMR et ce, du 24 octobre au 20 novembre 2016.

Résolution CA20160921-09-27

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Jeanne Lafortune – Département de réadaptation – CMR du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que le département de réadaptation du CMR accueillera Dre Jeanne Lafortune du 8 mai au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en neurologie au Dre Jeanne Lafortune pour la composante du CMR et ce, du 8 mai au 30 juin 2017.

Résolution CA20160921-09-28

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Geneviève Lanteigne – Département de réadaptation – CMR du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que le département de réadaptation du CMR accueillera Dre Geneviève Lanteigne du 16 janvier au 12 février 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Dre Geneviève Lanteigne pour la composante du CMR et ce, du 16 janvier au 12 février 2017.

Résolution CA20160921-09-29

STATUT DE RÉSIDENT – Dr Kabakibo Shaaban – Département de réadaptation – CMR du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que le département de réadaptation du CMR accueillera Dr Kabakibo Shaaban du 13 mars au 9 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Dr Kabakibo Shaaban pour la composante du CMR et ce, du 13 mars au 9 avril 2017.

Résolution CA20160921-09-30

STATUT DE RÉSIDENT – Dre Tamara Yatsevskaja – Département de réadaptation – CMR du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que le département de réadaptation du CMR accueillera Dre Tamara Yatsevskaja du 29 août au 25 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Dre Tamara Yatsevskaja pour la composante du CMR et ce, du 29 août au 25 septembre 2016.

11.1.2 Renouvellement de statut et privilèges de médecins, dentistes ou pharmaciens (5)

Résolution CA20160921-10-01

RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Dr Robert Breton – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le renouvellement du statut et des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Nom | Robert Breton, omnipraticien (93055) |
| Statut | Associé |
| Privilèges | Santé au travail |
| Département | Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | CLSC Kateri |
| Durée | Du 1er juillet 2016 au 30 juin 2018 |

Résolution CA20160921-10-02

RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Dr Jean-Pierre Doray – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le renouvellement du statut et des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Nom | Jean-Pierre Doray, pédiatre (82080) |
| Statut | Associé |
| Privilèges | Pédiatrie incluant hospitalisation |
| Département | Pédiatrie |
| Lieu de pratique principal | Hôpital Anna-Laberge |
| Durée | Du 1er juillet 2016 au 31 mai 2019 |

Résolution CA20160921-10-03

RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Dr Pasquale Ferraro – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le renouvellement du statut et des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | Pasquale Ferraro, chirurgien (93397) |
| Statut | Associé |
| Privilèges | Consultation en chirurgie thoracique |
| Département | Chirurgie |
| Lieu de pratique principal | Hôpital Anna-Laberge |
| Durée | Du 1er juillet 2016 au 30 novembre 2018 |

Résolution CA20160921-10-04

RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Dr Jean-Marc Lepage – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le renouvellement du statut et des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | Jean-Marc Lepage, omnipraticien (66068) |
| Statut | Associé |
| Privilèges | Santé au travail |
| Département | Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | CLSC Kateri |
| Durée | Du 1er juillet 2016 au 30 juin 2018 |

Résolution CA20160921-10-05

RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Dre Sophie Venne – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le renouvellement du statut et des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Nom | Sophie Venne, gynécologue (95304) |
| Statut | Associé |
| Privilèges | Santé au travail |
| Département | Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | CLSC Kateri |
| Durée | Du 1er juillet 2016 au 30 juin 2018 |

11.1.3 Nominations de médecins, dentistes ou pharmaciens (10)

Résolution CA20160921-11-01

NOMINATION – Madame Kariane Bélair-Cross – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Madame Kariane Bélair-Cross;

CONSIDÉRANT que le statut ci-dessous décrit est accordé conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés au maintien du statut, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | Kariane Béclair-Cross, pharmacienne (216447) |
| Statut | Actif |
| Département | Pharmacie |
| Lieu de pratique principal | CISSSMO |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

Résolution CA20160921-11-02

NOMINATION – Madame Diana Elena Coman – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Madame Diana Elena Coman;

CONSIDÉRANT que le statut ci-dessous décrit est accordé conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés au maintien du statut, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|------------------------------------|---|
| Nom | Diana Elena Coman, pharmacienne (216587) |
| Statut | Actif |
| Département | Pharmacie |
| Lieux de pratique principal | CISSSMO |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

Résolution CA20160921-11-03

NOMINATION – Docteure Katrine Berthiaume-Lessard – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Docteure Katrine Berthiaume-Lessard;

CONSIDÉRANT que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom | Katrine Berthiaume-Lessard, omnipraticienne (16541) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Obstétrique incluant hospitalisation Assistance opératoire Pouponnière |
| Départements | Obstétrique-gynécologie Pédiatrie |
| Lieu de pratique principal | Hôpital du Suroît |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

Résolution CA20160921-11-04

NOMINATION – Docteure Julie Brisson – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Docteure Julie Brisson;

CONSIDÉRANT que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom | Julie Brisson, obstétricienne-gynécologue (16424) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Gynécologie et obstétrique incluant hospitalisation Ultrasonographie |
| Département | Obstétrique-gynécologie |
| Lieu de pratique principal | Hôpital du Suroît |
| Autre lieu de pratique CISSMO | CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

Résolution CA20160921-11-05

NOMINATION – Docteure Murielle Croulard – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Docteure Murielle Croulard;

CONSIDÉRANT que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | Murielle Croulard, omnipraticienne (15817) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine générale |
| Département | Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | CLSC de Vaudreuil-Dorion |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

Résolution CA20160921-11-06

NOMINATION – Docteure Emmy Lescault – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Docteure Emmy Lescault;

CONSIDÉRANT que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | Emmy Lescault, omnipraticienne (16417) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine générale Obstétrique incluant hospitalisation Assistance opératoire Pouponnière |
| Départements | Médecine générale Obstétrique-gynécologie Pédiatrie |
| Lieu de pratique principal | CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion |
| Autre lieu de pratique | Hôpital du Suroît |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

Résolution CA20160921-11-07

NOMINATION – Docteur Catherine Longpré – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Docteur Catherine Longpré;

CONSIDÉRANT que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom | Catherine Longpré, omnipraticienne (15585) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine d'urgence Médecine générale incluant hospitalisation |
| Départements | Urgence et UHB Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | Hôpital Barrie Memorial |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

Résolution CA20160921-11-08

NOMINATION – Docteur Stéphane Picque – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Docteur Stéphane Picque;

CONSIDÉRANT que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom | Stéphane Picque, omnipraticien (16084) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine générale |
| Département | Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | CLSC de Vaudreuil-Dorion |
| Autres lieux de pratique | Centre d'hébergement Vaudreuil-Dorion Centre d'hébergement Laurent-Bergevin |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

Résolution CA20160921-11-09

NOMINATION – Madame Julie Richer – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Madame Julie Richer;

CONSIDÉRANT que le statut ci-dessous décrit est accordé conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés au maintien du statut, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Nom | Julie Richer, pharmacienne (212606) |
| Statut | Actif |
| Département | Pharmacie |
| Lieux de pratique principaux | Centre hébergement d'Ormstown Centre hébergement comté d'Huntingdon |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

Résolution CA20160921-11-10

NOMINATION – Docteur Laurie Robichaud – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de Docteur Laurie Robichaud;

CONSIDÉRANT que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | Laurie Robichaud, urgentologue (16621) |
| Statut | Associé |
| Privilèges | Médecine d'urgence |
| Département | Urgence et UHB |
| Lieu de pratique principal | Hôpital du Suroît |
| Durée | 21 septembre 2016 au 20 septembre 2017 |

11.1.4 Modifications de statut/privilèges/lieu de pratique de médecins, dentistes ou pharmaciens (9)

Résolution CA20160921-12-01

MODIFICATION DU LIEU DE PRATIQUE – Dr Marc Steev Michel– Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dr Marc Steev Michel souhaite ajouter le Centre d'hébergement Laurent-Bergevin comme autre lieu de pratique à compter du 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification du lieu de pratique de:

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | Marc Steev Michel, omnipraticien (14543) |
| Statut | Associé |
| Privilèges | Médecine générale incluant hospitalisation |
| Département | Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | Hôpital du Suroît |
| Autre lieu de pratique | Centre d'hébergement Laurent-Bergevin |
| CISSSMO | |
| Durée | 1 ^{er} mai 2016 au 30 juin 2017 |

Résolution CA20160921-12-02

MODIFICATION DES PRIVILÈGES – Dr John Vince Blonde – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dr John Vince Blonde souhaite qu'on lui retire ses privilèges à l'hospitalisation à compter du 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des privilèges de:

| | |
|--|--|
| Nom | John Vince Blonde, omnipraticien (79327) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine générale Ordonnance médicale pour attribution d'aides techniques |
| Départements | Médecine générale Réadaptation |
| Lieu de pratique principal | Hôpital Barrie Memorial |
| Autre lieu de pratique CISSMO | Centre d'hébergement d'Ormstown |
| Durée | 1 ^{er} juillet 2016 au 31 mai 2018 |

Résolution CA20160921-12-03

MODIFICATION DES PRIVILÈGES – Dre Sophie Maurice – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dre Sophie Maurice souhaite qu'on lui retire ses privilèges en médecine générale à compter du 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom | Sophie Maurice, omnipraticienne (12371) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine d'urgence |
| Département | Urgence et UHB |
| Lieu de pratique principal | Hôpital du Suroît |
| Durée | 7 juin 2016 au 28 février 2019 |

Résolution CA20160921-12-04

MODIFICATION DES PRIVILÈGES – Dr Guy Montpetit – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dr Guy Montpetit souhaite qu'on lui retire ses privilèges en médecine d'urgence à compter du 1^{er} octobre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | Guy Montpetit, omnipraticien (88137) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine générale incluant hospitalisation |
| Département | Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | Hôpital du Suroît |
| Durée | 1 ^{er} octobre 2016 au 28 février 2019 |

Résolution CA20160921-12-05

MODIFICATION DES PRIVILÈGES – Dre Valérie Pomerleau – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dre Valérie Pomerleau souhaite obtenir des privilèges en ultrasonographie en date du 1^{er} juillet 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom | Valérie Pomerleau, omnipraticienne (15029) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine générale incluant hospitalisation Médecine d'urgence Ultrasonographie |
| Départements | Médecine générale Urgence et UHB |
| Lieu de pratique principal | Hôpital du Suroît |
| Durée | 1 juillet 2015 au 30 juin 2017 |

Résolution CA20160921-12-06

MODIFICATION DES PRIVILÈGES – Dre Sarah Qiabi – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dre Sarah Qiabi souhaite obtenir des privilèges en ultrasonographie à compter du 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom | Sarah Qiabi, omnipraticienne (16065) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine d'urgence Ultrasonographie |
| Département | Urgence et UHB |
| Lieu de pratique principal | Hôpital du Suroît |
| Durée | 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 |

Résolution CA20160921-12-07

MODIFICATION DES PRIVILÈGES – Dre Jocelyne Therrien – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dre Jocelyne Therrien ne participe plus à la garde en hospitalisation depuis janvier 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des privilèges de:

| | |
|--|---|
| Nom | Jocelyne Therrien, omnipraticienne (83258) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine générale |
| Département | Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | Centre d'hébergement Docteur-Aimé-Leduc |
| Autre lieu de pratique CISSMO | Hôpital du Suroît |
| Durée | 1 ^{er} mars 2016 au 28 février 2019 |

Résolution CA20160921-12-08

MODIFICATION DU LIEU DE PRATIQUE – Dre Véronique Carpentier – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Docteure Véronique Carpentier, omnipraticienne, désire modifier son lieu de pratique qui était le CLSC Jardins-du-Québec pour l'UMF de Jardins-Roussillon;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification du lieu de pratique de:

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | Véronique Carpentier, omnipraticienne (07095) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine générale à l'UMF |
| Département | Médecine générale |
| Lieu de pratique principal | Hôpital Anna-Laberge |
| Durée | Du 6 septembre 2016 au 30 juin 2018 |

Résolution CA20160921-12-09

MODIFICATION DE STATUT – Dre France Chénier – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la démission du PEM pour l'Hôpital Anna-Laberge de Docteure France Chénier, anesthésiologiste;

CONSIDÉRANT que Docteure France Chénier, anesthésiologiste, désire modifier son statut de membre actif à membre associé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des privilèges de:

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom | France Chénier, anesthésiologiste (04012) |
| Statut | Associé |
| Privilèges | Anesthésie-réanimation |
| Département | Anesthésie-réanimation |
| Lieu de pratique principal | Hôpital Anna-Laberge |
| Durée | Du 1er août 2016 au 30 novembre 2018 |

11.1.5 Démissions de médecins, dentistes ou pharmaciens (11)

Résolution CA20160921-13-01

DÉMISSION – Dr David Bécharde (09596) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dr David Bécharde, interniste, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 28 août 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dr David Bécharde à compter du 28 août 2016 pour les composantes de l'Hôpital Barrie Mémorial et l'Hôpital du Suroît.

Résolution CA20160921-13-02

DÉMISSION – Dre Véronique Bray (05115) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dre Véronique Bray, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 20 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dre Véronique Bray à compter du 20 juin 2016 pour la composante du CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion.

Résolution CA20160921-13-03

DÉMISSION – Dr Jeff Brock – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dr Jeff Brock, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dr Jeff Brock à compter du 30 juin 2016 pour la composante de l'Hôpital Barrie Memorial.

Résolution CA20160921-13-04

DÉMISSION – Dre Hélène Daoust (96425) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dre Hélène Daoust, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 1^{er} octobre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dre Hélène Daoust à compter du 1^{er} octobre 2016 pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

Résolution CA20160921-13-05

DÉMISSION – Dr Lech Krotecki (94092) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dr Lech Krotecki, omnipraticien, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dr Lech Krotecki à compter du 1^{er} juillet 2016 pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

Résolution CA20160921-13-06

DÉMISSION – Dre Elise Papillon (12570) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dre Elise Papillon, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dre Elise Papillon à compter du 7 mars 2016 pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

Résolution CA20160921-13-07

DÉMISSION – Dre Marilou Parent (01012) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dre Marilou Parent, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 1^{er} octobre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dre Marilou Parent à compter du 1^{er} octobre 2016 pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

Résolution CA20160921-13-08

DÉMISSION – Dr Alain Provost (83031) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dr Alain Provost, anesthésiologiste, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 27 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dr Alain Provost à compter du 27 juin 2016 pour la composante de l'Hôpital Barrie Memorial.

Résolution CA20160921-13-09

DÉMISSION – Dr Alain Thibert (83259) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dr Alain Thibert, omnipraticien, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dr Alain Thibert à compter du 8 juillet 2016 pour la composante du Centre d'hébergement Docteur Aimé-Leduc.

Résolution CA20160921-13-10

DÉMISSION – Dre Magda Chabot, ORL – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dre Magda Chabot, ORL, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 23 mai 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;
Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dre Magda Chabot à compter du 23 mai 2016 pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge.

Résolution CA20160921-13-11

DÉMISSION – Dr Yves Rouleau, radiologiste – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Dr Yves Rouleau, radiologiste, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 8 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 10 juin 2016;
Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Dr Yves Rouleau à compter du 8 juin 2016 pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge.

11.1.6 Congé(s) divers de médecins, dentistes ou pharmaciens (1)

Résolution CA20160921-14-01

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest prenne acte de la demande de congé sabbatique pour le médecin suivant :

Dre Gabrielle Grégoire – Hôpital du Suroît : Congé sabbatique du 6 juin 2016 au 5 juin 2017 pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

11.1.7 Amendement à une résolution - #CA20160504-13-78 – Correction de numéro de permis

Résolution CA20160921-15 (*amendement à la résolution #CA20160504-13-78*)

NOMINATION – Docteure Sarah Qiabi – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination de docteure Sarah Qiabi;

CONSIDÉRANT que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération ;

CONSIDÉRANT la recommandation initiale du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 19 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016 pour que soit amendée la résolution initiale du 19 avril 2016 afin de corriger le numéro de permis de docteure Sarah Qiabi qui est le 16065 au lieu du 16505;

CONSIDÉRANT que sont rattachées à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du règlement du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que des règlements du département ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte l'amendement à la résolution RCECMDP-2016-04-19-13-84 et approuve la nomination du médecin suivant comme suit :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nom | Sarah Qiabi, omnipraticienne (16065) |
| Statut | Actif |
| Privilèges | Médecine d'urgence |
| Département | Urgence et UHB |
| Lieu de pratique principal | Hôpital du Suroît |
| Durée | 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 |

Que cette résolution remplace et annule la résolution du conseil d'administration #CA20160504-13-78 du 4 mai 2016.

11.1.8 Amendement à une résolution - #CA20160316-22 – Correction au nom de famille

Résolution CA20160921-16 (amendement à la résolution #CA20160316-22)

DÉMISSION – Docteure Josée Pedneault (00097) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (Suroît)

CONSIDÉRANT que Dre Josée Pedneault, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 31 janvier 2016 pour la composante du Suroît;

CONSIDÉRANT la recommandation initiale du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens tenue le 3 mars 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens tenue le 6 septembre 2016 afin que soit amendée la résolution du 3 mars 2016 pour corriger le nom de famille de docteure Josée Pedneault au lieu de docteure Josée Pednault et d'ajouter son numéro de pratique à la résolution;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte l'amendement à la résolution RCETCMDP-2016-03-03-10-06 et accepte la démission de docteure Josée Pedneault (00097) à compter du 31 janvier 2016 pour la composante de l'Hôpital du Suroît

Que cette résolution remplace et annule la résolution du conseil d'administration #CA20160316-22 du 16 mars 2016.

11.1.9 Amendement à une résolution - #CA20160217-04-175 – Ajout à la résolution

Résolution CA20160921-17 (amendement à la résolution #CA20160217-04-175)

RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION DE STATUT – Docteur Émile Kiwan – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la recommandation du Dr François Lemieux, chef du département de chirurgie de l'ancienne composante du Centre de santé et de services sociaux du Suroît de modifier le statut de membre actif à membre honoraire du Dr Émile Kiwan puisque sa pratique correspond à ce statut;

CONSIDÉRANT la recommandation du Dre Lucie Poitras, directrice des services professionnels et de l'enseignement médical par intérim du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest de modifier le statut de membre actif à membre honoraire du Dr Émile Kiwan puisque sa pratique correspond à ce statut;

CONSIDÉRANT la recommandation initiale du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 2 février 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016 pour que soit amendé la résolution du 2 février 2016 afin de préciser que le docteur Émile Kiwan ne détiendra plus de privilèges dans l'établissement;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve l'amendement à la résolution

RCETCMDP-2016-02-02-9-176. Docteur Émile Kiwan ne détient plus de privilèges dans l'établissement et son statut se décrit comme suit :

| | |
|--------------------|--|
| Nom | Émile Kiwan, oto-rhino-laryngologiste (72490) |
| Statut | Honoraire |
| Département | Chirurgie |
| Durée | 1 ^{er} mars 2016 au 28 février 2018 |

Que cette résolution remplace et annule la résolution du conseil d'administration #CA20160217-04-175 du 17 février 2016.

11.1.10 Ajouts au registre des signataires autorisés pour la Régie de l'assurance-maladie du Québec

Résolution CA20160921-18

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'assurance maladie du Québec demande l'approbation du conseil d'administration pour toute modification ou ajout au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO), autorise les personnes ci-dessous mentionnées à attester l'exactitude des demandes de paiement soumises à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des services rendus par les médecins et les dentistes, et ce, en fonction des installations énumérées du CISSSMO :

| NOMS | INSTALLATIONS CORRESPONDANTES |
|--|---|
| <p>Madame Lisette Noël Technicienne en administration DSPeM</p> | <p>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS HAUT-ST-LAURENT 0108X Hôpital Barrie Memorial 41080 Hôpital Barrie Memorial 0104X Centre d'hébergement Huntingdon 15015 Centre d'hébergement Ormstown 91042 CLSC Huntingdon 80995 CLSC St-Chrysostome</p> |
| <p>Docteure Christine Fournier Chef du département de réadaptation</p> | <p>LES RÉGIONAUX 18153 CMR St-Hubert 18713 CMR Vaudreuil 18743 CTR Montérégien de réad. – URFI Vaudreuil 18603 CTR Montérégien de réad. – URFI Saint-Bruno 11163 Pavillon Foster 16663 Services externes de Saint-Hubert (Le Virage) 10863 Siège social (SRSOR) 16045 Atelier PSI Châteauguay (SRSOR)</p> |
| <p>Madame Nadège Henry Technicienne en administration DSPeM</p> <p>Docteur Paul Moïse Directeur médical adjoint spécialisé 2^e ligne</p> <p>Docteur Ghislain Fortier Chef du département d'anesthésie-réanimation</p> | <p>94420 CISSS de la Montérégie-Ouest</p> <p>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS JARDINS-ROUSSILLON 0776X Centre Hospitalier Anna-Laberge 47760 Centre hospitalier Anna-Laberge 47761 Centre hospitalier Anna-Laberge 14095 Centre d'accueil La Prairie 15855 Centre d'Accueil Pierre-Rémi-Narbonne 12135 Le Foyer de Châteauguay 90812 CLSC Kateri 91242 CLSC Jardin-du-Québec 90752 CLSC Châteauguay</p> <p>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS VAUDREUIL-SOULANGES 11235 Centre d'hébergement de Rigaud 15785 Centre d'hébergement de Vaudreuil-Dorion 10575 C.H. et CLSC de Coteau-du-Lac</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>15745 Centre d'hébergement Laurent-Bergevin 80745 CLSC de Saint-Polycarpe 93562 CLSC de Vaudreuil-Dorion 0790X La Maison de soins pall. de V-Soulanges</p> <p>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS HAUT-ST-LAURENT</p> <p>0108X Hôpital Barrie Memorial 41080 Hôpital Barrie Memorial 0104X Centre d'hébergement Huntingdon 15015 Centre d'hébergement Ormstown 91042 CLSC Huntingdon 80995 CLSC St-Chrysostome</p> <p>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS DU SUROÏT</p> <p>0114X Hôpital du Suroît 41147 Hôpital du Suroît 41140 Hôpital du Suroît 13885 Centre d'hébergement Cécile-Godin 16545 Centre d'hébergement Docteur-Aimé-Leduc 91152 CLSC de Salaberry-de-Valleyfield</p> <p>LES RÉGIONAUX</p> <p>18153 CMR St-Hubert 18713 CMR Vaudreuil 18743 CTR Montérégien de réad. – URFI Vaudreuil 18603 CTR Montérégien de réad. – URFI Saint-Bruno 11163 Pavillon Foster 16663 Services externes de Saint-Hubert (Le Virage) 10863 Siège social (SRSOR) 16045 Atelier PSI Châteauguay (SRSOR)</p> |
| <p>Madame Daphnée St-Hilaire Agente administrative DSPeM</p> | <p>94420 CISSS de la Montérégie-Ouest</p> <p>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS VAUDREUIL-SOULANGES</p> <p>11235 Centre d'hébergement de Rigaud 15785 Centre d'hébergement de Vaudreuil-Dorion 10575 C.H. et CLSC de Coteau-du-Lac 15745 Centre d'hébergement Laurent-Bergevin 80745 CLSC de Saint-Polycarpe 93562 CLSC de Vaudreuil-Dorion 0790X La Maison de soins pall. de V-Soulanges</p> <p>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS HAUT-ST-LAURENT</p> <p>0108X Hôpital Barrie Memorial 41080 Hôpital Barrie Memorial 0104X Centre d'hébergement Huntingdon 15015 Centre d'hébergement Ormstown 91042 CLSC Huntingdon 80995 CLSC St-Chrysostome</p> <p>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS DU SUROÏT</p> <p>0114X Hôpital du Suroît 41147 Hôpital du Suroît 41140 Hôpital du Suroît 13885 Centre d'hébergement Cécile-Godin 16545 Centre d'hébergement Docteur-Aimé-Leduc 91152 CLSC de Salaberry-de-Valleyfield</p> |

11.2 Affaires financières

11.2.1 Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2016-2017

Résolution CA20160921-19

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 289 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, que les livres et comptes de l'établissement doivent être audités par un auditeur externe;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 290 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un auditeur externe pour l'exercice financier en cours avant le 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 290 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, le CISSSMO a procédé à un appel d'offre pour les services d'un auditeur externe au cours de l'été 2015;

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus d'analyse des soumissions le CISSSMO a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour une durée initiale du contrat qui est de un an, plus trois options de renouvellement du contrat d'une durée supplémentaire d'un an chacune;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 15 septembre 2016, appuyant la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur pour l'exercice financier 2016-2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton retenue comme auditeur externe pour l'exercice financier en cours soit 2016-2017.

11.2.2 Régime d'emprunts à long terme

Résolution CA20160921-20

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 31 décembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 35 480 647,23 \$, dont le détail apparaît au(x) tableau(x) annexé(s) à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 21 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 15 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration autorise la résolution suivante et autorise les signataires qui y sont désignés à signer tout autre document qui pourrait être requis relativement à la présente :

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 31 décembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 35 480 647,23 \$, dont le détail apparaît au(x) tableau(x) annexé(s) à la présente résolution, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des

périodes de dix-huit mois s'étendant du 1er juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné qu'à l'une ou plusieurs des fins suivantes :
 - i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après ladite date;
 - ii. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois mois de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii. le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv. le remboursement d'emprunts bancaires contracté en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt les frais d'émission et les frais

de gestion qui auront été convenus.

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le Président-directeur général;
- ou la Présidente-directrice générale adjointe;
- ou la Directrice des ressources financières;
- ou la Directrice générale adjointe aux programmes soutien, administration, performance et directrice qualité, évaluation, performance et éthique;
- ou le Directeur adjoint aux ressources financières;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

11.2.3 Désignation d'un responsable aux fins de transactions bancaires électroniques

Résolution CA20160921-21

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Montérégie-Ouest, pour les fins de sa gestion courante, a recours à des transactions bancaires électroniques;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer un meilleur contrôle des transactions électroniques et des accès, le CISSS de la Montérégie-Ouest désire désigner un seul et unique administrateur principal pour les différentes plateformes bancaires électroniques utilisées auprès des institutions financières avec lesquelles il transige;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67.1 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest, toute demande de paiement doit être signée par deux personnes dûment autorisées dont au moins une est soit le président-directeur-général, soit le directeur des ressources financières ou soit une personne autorisée en vertu du plan de délégation de signature;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 15 septembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU à l'unanimité, que le conseil d'administration autorise la désignation du directeur adjoint des ressources financières, Monsieur Martin Larose, à agir à titre d'administrateur principal aux fins des transactions bancaires électroniques pour les comptes bancaires apparaissant en annexe et qu'il soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

ET

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général à signer tout autre document qui pourrait être requis relativement à la présente.

12. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

13. Documents déposés pour information

13.1 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 1^{er} juin au 20 août 2016

En vertu de l'article 65.1 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* et conformément à l'adoption de la *Politique d'approvisionnement* par le conseil d'administration le 16 mars dernier, le président-

directeur général dépose périodiquement au conseil d'administration un rapport faisant état des engagements financiers supérieur à 1 M\$.

La liste des engagements financiers supérieur à 1 M\$ est donc soumise aux membres pour la période du 1^{er} juin au 20 août 2016.

13.2 Rapport spécial sur les informations financières et non financières des laboratoires de biologie médicale

Dans le but d'obtenir un portrait complet sur l'utilisation actuelle des ressources en laboratoires, le ministère de la Santé et des Services sociaux exige des établissements, que leur auditeur externe, procède à une mission d'audit sur les données financières et non financières des laboratoires de biologie médicale au 31 mars 2016. Ce rapport doit également être déposé à titre informatif au conseil d'administration, et ce, tel que requis à la circulaire du MSSS. En conséquence, en conformité avec la circulaire du MSSS, dépôt du rapport spécial sur les informations financières et non financières des laboratoires de biologie médicale du CISSS de la Montérégie-Ouest.

13.3 État de situation sur les infections nosocomiales – Mise à jour périodique P1-P4

Dépôt à titre d'information de la mise à jour périodique sur l'état de situation sur les infections nosocomiales (prévention et contrôle des infections) (période 1 à 4).

13.4 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 14 juin au 14 septembre 2016

Dépôt de la liste des correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 14 juin au 14 septembre 2016.

14. Date de la séance publique régulière suivie de la séance publique d'information annuelle du conseil d'administration : Le 30 novembre 2016

Le président du conseil d'administration rappelle la tenue de la première séance publique d'information annuelle qui précédera la séance publique régulière le 30 novembre prochain.

15. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, la séance est levée à 21 h 20.

Claude Jolin
Président

Yves Masse
Secrétaire

Rédigé par : *Chantal Caviola*
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général
Volet conseil d'administration